

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 18.02.02.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 22.08.03 Bulletin 03/34.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : ALDES AERAUQUE Société anonyme — FR.

72) Inventeur(s) : BOULANGER XAVIER.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : GERMAIN ET MAUREAU.

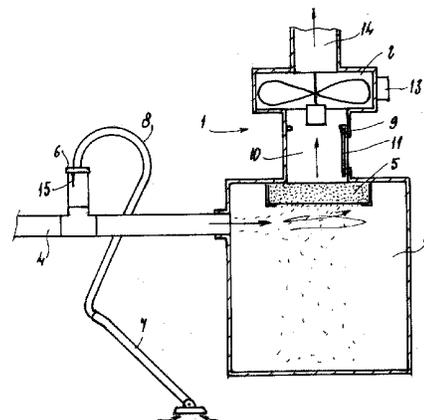
54) PROCÉDE DE DECOLMATAGE AUTOMATIQUE DU FILTRE D'UN SYSTEME D'ASPIRATION CENTRALISEE, DISPOSITIF POUR CE PROCÉDE ET SYSTEME D'ASPIRATION CENTRALISEE EQUIPE D'UN TEL DISPOSITIF.

57) La présente invention concerne en premier lieu un dispositif de décolmatage automatique d'un filtre pour une installation d'aspiration centralisée (1), ladite installation (1) comprenant une cuve (3) pour l'accumulation des poussières, un ensemble de canalisations (4) connecté à la cuve (3), les canalisations étant terminées par des prises obturables (6), une moto-turbine (2) capable de créer un flux d'aspiration dans la cuve (3) et dans l'ensemble de canalisations (4), un filtre à poussières (5) situé entre la cuve (3) et la moto-turbine (2), ledit dispositif étant caractérisé en ce qu'il comporte:

- un bloc de mise à l'air libre (10) disposé en aval du filtre (5) et en amont de la moto-turbine (2), comprenant une ouverture de mise à l'air libre (12) ouvrant sur l'air ambiant à pression atmosphérique obturable par des moyens de mise à l'air libre (11), et
- un module électronique de gestion (13) contrôlant le passage des moyens de mise à l'air libre (11) en position ouverte pour dégager l'ouverture (12) et ainsi effectuer la mise à l'air libre du bloc (10) lorsque la cuve (3) est en dépression, pendant un temps prédéterminé.

L'invention concerne en outre une installation d'aspiration centralisée équipée du dispositif ci-avant, ainsi qu'un

procédé de décolmatage du filtre d'une telle installation.



La présente invention concerne un dispositif de décolmatage automatique du filtre d'un système d'aspiration centralisé. L'invention concerne aussi une installation d'aspiration centralisée munie d'un tel dispositif permettant de procéder au décolmatage automatique du filtre.

5 Dans le domaine de l'aspiration de poussière, de nombreux filtres sont utilisés: la plupart d'entre eux se trouvent au milieu du flux d'air et sont traversés de part en part. Certaines particules très fines traversent le filtre sans être arrêtées et ne provoquent donc pas de colmatage du filtre. Les particules de très gros calibre sont retenues du côté de l'entrée d'air du filtre. Elles
10 tombent alors dans une cuve de réception. Les particules de taille moyenne s'infiltreront quant à elles à l'intérieur du filtre et y restent bloquées, colmatant ainsi le filtre et le rendant de plus en plus résistant au passage de l'air. Le côté le plus sale du filtre est donc le côté d'arrivée du flux d'air pendant le fonctionnement du système.

15 Pour nettoyer et décolmater un filtre, il faut enlever les particules accumulées du côté entrée d'air, mais également chasser les particules enchâssées dans les pores – à l'intérieur – du filtre.

Les méthodes de décolmatage connues sont variées. Une première méthode, simple, consiste à remuer, secouer, ou même taper le filtre
20 afin de faire tomber les particules. Cette technique, décrite par exemple dans US 410.524, permet de décoller les particules plaquées contre les parois du filtre, mais n'est pas très efficace pour extraire les particules qui ont pénétré à l'intérieur du filtre lui-même. Le nettoyage est donc imparfait.

25 Une deuxième méthode consiste à chasser les particules grâce à un puissant jet d'air ou autre fluide sous pression, tangentiellement à la surface sale du filtre. Les résultats sont meilleurs que la méthode précédente, mais sans extraire la totalité des particules bloquées dans les pores du filtre.

30 Une troisième méthode consiste à faire traverser le filtre par un flux d'air propre en sens inverse du flux d'air en fonctionnement normal. Les particules collées contre la paroi sale sont donc chassées par le flux d'air ayant traversé le filtre. Lorsqu'il traverse le filtre, le flux d'air entraîne aussi avec lui une grande partie des particules bloquées dans les pores du filtre. Cette méthode est décrite dans de nombreux documents; citons US 4.445.912 ; US 4.862.914 ; US 3.948.127 ; US 5.948.127 ; US 4.826.512 ; US 4.624.689 ;
35 US 6.319.295. Néanmoins, tout ces documents nécessitent la mise en œuvre

d'une source de flux à contre-courant spécifique, et donc un système globalement compliqué.

Dans WO 95/34238, le principe de décolmatage à contre-courant est repris. Il fonctionne par mise en dépression du système suivie d'une soudaine mise à l'air libre de manière à créer une brusque entrée d'air à contre-courant dans les filtres. Ce procédé est combiné à une action mécanique: les filtres comportent des ressorts qui étirent brusquement les membranes desdits filtres lorsque l'on soumet l'installation au contre-courant, ou lorsque l'on arrête la turbine. Le principe de décolmatage décrit comporte néanmoins certains désavantages. D'abord, le décolmatage régulier ne se fait que grâce à l'action purement mécanique du filtre monté sur ressorts. L'action, optionnelle, d'une mise à l'air libre de l'espace entre le filtre et la moto-turbine ne se fait qu'occasionnellement et pas automatiquement. En effet, ce dispositif de mise à l'air libre est entièrement manuel, et donc soumis à l'action de l'utilisateur, ce qui rend le procédé de décolmatage par mise à l'air libre complètement aléatoire, et de plus fastidieuse pour l'utilisateur. Enfin et surtout, la nature du filtre utilisé dans l'invention décrite dans la demande citée ci-dessus, est spécifique, et comporte des ressorts.

D'autres procédés manuels de décolmatage de filtre par mise en dépression de la cuve en amont du filtre suivie d'une mise à l'air libre de sa partie aval sont décrits dans DK 96 00436 U3, DE 2.106.058 ou US 3.653.190. Tout ces procédés manuels utilisés pour des installations d'aspiration mobiles, sont néanmoins tout à fait inadaptés lorsqu'il s'agit de faire fonctionner une installation d'aspiration centralisée, c'est-à-dire dans lesquels la moto-turbine, la cuve, et les filtre sont situés à distance de l'endroit d'utilisation (par exemple dans la cave ou le garage, lorsque l'aspiration se fait dans les autres pièces de la maison). En effet, il est alors impossible pour l'utilisateur de déterminer à quel moment le filtre est colmaté, et quand bien même il désire procéder au décolmatage, il doit traverser tout le bâtiment pour se rendre dans la pièce dans laquelle se trouve la centrale d'aspiration, ce qui est évidemment fastidieux. Il en résulte que le décolmatage est réalisé de manière aléatoire et donc inefficace.

La présente invention a pour but de résoudre les problèmes de décolmatage des installations d'aspiration centralisées, en évitant les désavantages des procédés et installations cités ci-dessus. La présente invention fournit donc un dispositif de décolmatage d'installations d'aspiration

centralisées qui permette à moindre coût de décolmater très efficacement les filtres d'aspiration de toute sorte – comme par exemple de simples blocs de feutre ou de mousse –, et pouvant fonctionner avec n'importe quel type de filtre. Le décolmatage selon la présente invention ne se fait pas
5 occasionnellement, mais régulièrement et automatiquement, que ce soit en phase d'arrêt de l'installation d'aspiration ou même pendant le fonctionnement, ce qui assure un entretien excellent de toute l'installation d'aspiration, et son niveau d'efficacité constant, même pour des installations utilisant des filtres simples.

10 Plus particulièrement, les objectifs cités ci-dessus sont réalisés avec un dispositif de décolmatage d'une installation d'aspiration centralisée, ledit système comprenant une cuve pour l'accumulation des poussières, un ensemble de canalisations connecté à la cuve, les canalisations étant terminées par des prises obturables, une moto-turbine capable de créer un flux
15 d'aspiration dans la cuve et dans l'ensemble de canalisations, un filtre à poussières situé entre la cuve et la moto-turbine, ledit dispositif étant caractérisé en ce qu'il comporte:

- un bloc de mise à l'air libre disposé en aval du filtre et en amont de la moto-turbine, comprenant une ouverture de mise à l'air libre ouvrant sur
20 l'air ambiant à pression atmosphérique obturable par des moyens de mise à l'air libre, et

- un module électronique de gestion contrôlant le passage des moyens de mise à l'air libre en position ouverte pour dégager l'ouverture et ainsi effectuer la mise à l'air libre du bloc lorsque la cuve est en dépression,
25 pendant un temps prédéterminé.

Dans un premier mode de réalisation du dispositif, après la fermeture du système d'aspiration en amont de la moto-turbine, le module de gestion électronique commande, après temporisation, l'arrêt de la moto-turbine jusqu'à atteindre la dépression maximale dans la cuve à débit nul, puis
30 l'ouverture des moyens pour réaliser la mise à l'air libre du bloc, ladite mise à l'air libre étant suivie de l'arrêt complet du système d'aspiration.

Dans un second mode de réalisation, le module de gestion électronique commande l'ouverture automatique des moyens de mise à l'air libre pendant le fonctionnement en aspiration, à dépression non-maximale
35 dans la cuve et par impulsions répétées.

Avantageusement, les moyens de mise à l'air libre sont constitués d'un volet basculant.

En outre, les moyens de mise à l'air libre permettent de préférence lorsqu'ils sont en position de mise à l'air libre du filtre, de simultanément obturer
5 la prise d'air de la moto-turbine.

Enfin, l'invention concerne aussi une installation d'aspiration centralisée, comprenant une cuve pour l'accumulation des poussières, un système de canalisations connecté à la cuve, les canalisations étant terminées par des prises obturables, une moto-turbine capable de créer un flux
10 d'aspiration dans la cuve et dans l'ensemble de canalisations, un filtre à poussières situé entre la cuve et la moto-turbine, caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif de décolmatage automatique comportant un bloc de mise à l'air libre et un module de gestion électronique, comme celui décrit ci-dessus.

15 L'invention sera bien comprise à l'aide de la description détaillée qui suit, et en référence au dessin schématique annexé représentant à titre d'exemples non limitatifs plusieurs formes d'exécution d'une installation d'aspiration centralisée:

Figure 1 en est une vue en perspective avec coupe partielle de la
20 cuve d'aspiration.

Figures 2a à 2d en sont des vues en coupe longitudinale.

Figures 3 et 4 en sont deux vues en coupe longitudinale, respectivement en mode d'aspiration et au cours du décolmatage du filtre.

Figures 5 et 6 sont deux vues en coupe longitudinale et à l'échelle
25 agrandie de deux formes d'exécution du bloc de mise à l'air libre.

Pour des raisons de clarté de description, on convient dans ce qui suit que les éléments de l'installation d'aspiration centralisée 1 sont orientés les uns par rapport aux autres selon le sens d'écoulement de l'air en fonctionnement normal: le point le plus en amont étant représenté par le point
30 où l'air est aspiré, et le point le plus en aval représenté par la sortie d'air filtré de l'installation. Par définition, on entend par "mise à l'air libre" la création d'une entrée d'air à pression atmosphérique dans la portion de l'installation d'aspiration habituellement soumis à une dépression pendant le fonctionnement de l'installation en mode d'aspiration.

35 Les figures 1 à 6 schématisent une telle installation centralisée d'aspiration 1. On peut noter, en particulier sur les figures 1 et 2, que

l'installation d'aspiration 1 comporte une moto-turbine 2 comprenant un moteur et un système de pales d'aspiration. La moto-turbine est connectée à une cuve 3 pour la rétention des poussières et particules aspirées, ladite cuve 3 comprenant deux ouvertures: l'une pour la connexion en amont, à un ensemble de canalisations 4, l'autre, en aval pour connexion, à une moto-turbine 2. Un filtre à poussières 5 qui filtre l'air aspiré en amont de l'installation est situé entre la cuve 3 proprement dite et la mototurbine 2. Selon un premier mode de réalisation de l'invention illustré par exemple à la figure 2c, le filtre est constitué d'un élément de préférence plat, fait d'un matériau alvéolaire, qui est placé entre la sortie aval de la cuve 3 et la mototurbine 2. Selon un deuxième mode de réalisation de l'invention, représenté aux figures 2b et 2d, le filtre 5 est constitué d'un sac filtre dont l'ouverture est connectée de manière étanche à l'ouverture amont de la cuve 3, le sac filtre étant disposé à l'intérieur de la cuve de telle manière que l'une au moins de ses parties est positionnée à la sortie aval de la cuve 3 entre ladite cuve et la mototurbine 2, pendant le fonctionnement de l'installation d'aspiration. Dans la description ci-après, on considèrera que le filtre est un élément alvéolaire selon le premier mode de réalisation de l'invention décrit ci-dessus. Chaque canalisation de l'ensemble 4 est terminée par une prise d'air obturable 6. Un balai d'aspiration 7 manipulé par l'utilisateur est connecté pendant l'utilisation à l'une des prises d'air 6 par l'intermédiaire d'un flexible 8.

Selon l'invention, et comme illustré aux figures 1 ou 2, un bloc de mise à l'air libre 10 fait la liaison – en aval du filtre 5 – entre la cuve 3 et la moto-turbine 2. Le bloc de mise à l'air libre 10 comporte des moyens mobiles de mise à l'air libre 11 qui, en position de fonctionnement normal du système d'aspiration, obturent une ouverture de mise à l'air libre 12 – qui donne accès à l'air ambiant à pression atmosphérique –. Les moyens de mise à l'air libre peuvent consister en un volet 11, basculant autour d'un axe 9 comme illustré aux figures 5 et 6. Dans la description qui suit, on décrira les moyens de mise à l'air libre comme un volet basculant, ce terme de "volet" étant utilisé de manière non-limitative. L'installation centralisée d'aspiration 1 comprend également un module électronique de gestion du décolmatage 13, qui contrôle le fonctionnement de la moto-turbine 2, mais également l'ouverture et la fermeture du volet 11. De préférence, le module de gestion électronique 13 est également connecté à chacune des prises d'air 6, afin de pouvoir détecter

seul, le cas échéant, à quel moment l'utilisateur branche ou débranche le balai d'aspiration 7 à l'une de ces prises 6.

La moto-turbine 2 est équipée d'une sortie d'air 14 pour expulser l'air d'aspiration filtré qui provient de la cuve 3.

5 Le volet 11 peut comporter différents types de mécanismes d'ouverture. Il s'agit de s'assurer que l'ouverture du volet se fait très rapidement, voire instantanément, et donc que la mise à l'air libre du système est efficace. En particulier, il a été découvert que pour un décolmatage efficace, le passage de la position fermée à la position ouverte du volet, ne doit
10 de préférence pas excéder 20ms.

Dans un des modes préférés de l'invention, le volet est fermé de deux manières différentes. Lorsque l'installation 1 est arrêtée, le volet 11 est plaqué sur l'ouverture de mise à l'air libre 12 par un ressort 16. Lorsque l'installation 1 est en fonctionnement, le volet reste plaqué en position fermée,
15 comme illustré à la figure 5, par une ventouse électromagnétique: un électroaimant 17 situé dans le bloc de mise à l'air libre 10 à proximité de l'ouverture de mise à l'air libre 12, génère un champ magnétique d'une force suffisante pour contrer l'effet d'aspiration de la moto-turbine 2. Pour l'ouverture du volet en mise à l'air libre, le module de gestion électronique coupe
20 l'alimentation électrique de l'électroaimant. Le volet est alors aspiré violemment et quasi-instantanément par la moto-turbine, en position ouverte. Lorsque la mise à l'air libre est terminée, le module de gestion électronique réactive l'électro-aimant en rétablissant l'alimentation électrique de ce dernier, dont le champ magnétique est suffisant pour attirer le volet en position fermée
25 d'obturation de l'ouverture de mise à l'air libre 12.

Dans un autre mode de réalisation de l'invention, on peut envisager que l'ouverture du volet s'effectue par l'aspiration par la moto-turbine 2, et/ou par un second électro-aimant – non représenté sur le dessin – situé à proximité de l'ouverture entre le bloc (10) et la moto-turbine (2), qui crée une force
30 d'attraction supplémentaire: ainsi le volet bascule entre les deux positions ouverte/fermée par attirance de l'électro-aimant correspondant.

Différentes tailles ou formes de volets peuvent être envisagées, néanmoins, on veillera à ce que le volet soit le plus grand possible. En effet, le débit de décolmatage dépend des pertes de charge au passage le plus étroit:
35 si le volet est de taille suffisante, c'est le filtre qui détermine lui-même le débit,

on est alors au point d'efficacité maximale. Ce débit peut-être largement supérieur au débit de l'installation d'aspiration.

L'ensemble comprenant d'une part le bloc de mise à l'air libre 10 avec son ouverture 12 et le volet mobile de mise à l'air libre, et d'autre part le module électronique de gestion 13, constitue un dispositif de décolmatage automatique efficace, qui peut éventuellement être adapté sur une installation existante, après de légères modifications de cette dernière, de manière à réaliser une installation conforme à celle qui est décrite ci-dessus.

En mode de fonctionnement normal d'aspiration, l'utilisateur connecte le balai d'aspiration 7 à l'une des prises d'aspiration obturables 6 de l'installation – qui sont fermées par un clapet 15 lorsque l'installation est à l'arrêt –, ce qui déclenche le fonctionnement de la moto-turbine 2. Le volet 11 est alors basculé de manière à obturer l'ouverture 12 de mise à l'air libre du bloc 10, comme illustré à la figure 3. L'aspiration créée par la moto-turbine 2 met la cuve 3 en dépression et les particules et poussières portées par l'air aspiré au niveau du balai 7 sont retenues par le filtre 5. L'air filtré passe ensuite dans le bloc de mise à l'air libre 10, puis à travers la moto-turbine 2, puis est expulsé par la sortie d'air 14. Lorsque l'utilisateur retire le balai 7 de l'une des prises 6, l'installation 1 s'arrête.

L'interrupteur de marche/arrêt de l'installation est relié aux prises d'aspiration de deux manières possibles. Pour les installations bas et moyenne gamme, des fils en série relient chacune des prises et permettent de connaître la position de chaque prise: si le clapet d'obturation de la prise est ouvert, l'interrupteur déclenche le fonctionnement de l'installation, et s'il est abaissé en position d'obturation, l'installation s'arrête. Les installations haut de gamme utilisent soit une onde de surpression générée par la poignée du balai pour la mise en route et une obstruction du flexible ou du balai pour l'arrêt, soit par une onde acoustique pour la mise en route et l'arrêt.

Selon le procédé de l'invention, le décolmatage est automatique, contrôlé par le module de gestion électronique 13 qui gère le basculement du volet 11 pour dégager/obturer l'ouverture de mise à l'air libre 12. Plus précisément, le procédé consiste, au moment où la cuve 3 est en dépression, en l'ouverture automatique et instantanée du volet 11 situé dans la portion entre le filtre 5 et la moto-turbine 2 de manière à effectuer la mise à l'air libre de cette portion pendant un temps prédéterminé équivalent à quelques secondes, ceci ayant pour effet de provoquer un brusque flux d'air à pression

atmosphérique, qui va à contre-courant à travers le filtre 5 combler la
dépression d'air dans la cuve 3, et de préférence également dans l'ensemble
de canalisations 4 en amont. Le flux d'air à contre-courant entraîne les
particules et poussières agglutinées à l'intérieur – dans les pores du filtre – et à
5 la surface amont du filtre, qui se déposent au fond de la cuve 3. En outre, on a
noté que la dépression créée dans la cuve et l'ensemble de canalisations est
telle, que la mise à l'air libre et le flux d'air à contre-courant ainsi créé, permet
avantageusement de créer un effet de retour d'air dans l'ensemble de
canalisations, et de décolmater ces canalisations – au niveau des coudes ou
10 embranchements qui sont parfois bouchés par de grosses particules –.

Avantageusement, l'invention comporte deux modes particuliers de
réalisation du procédé décrit ci-dessus, pouvant éventuellement être combinés.

Dans un premier mode de réalisation, le décolmatage est effectué
lors de la phase d'arrêt de l'installation d'aspiration 1. Lorsque l'utilisateur
15 débranche le balai 7 de l'une des prises d'aspiration 6, le clapet d'obturation 15
de cette prise 6 se referme, et la moto-turbine 2 fonctionne alors à débit nul. De
plus, la fermeture du clapet 15 – est détectée par le module de gestion
électronique 13 qui déclenche une temporisation automatique de l'arrêt de la
moto-turbine 2, qui continue donc de tourner jusqu'à atteindre la dépression
20 maximale dans la cuve 3, toujours à débit nul. De préférence, la durée de cette
temporisation d'arrêt de la mototurbine varie de 4 à 6 secondes. A la fin de la
temporisation, la moto-turbine s'arrête, et le module de gestion déclenche
l'ouverture brutale du volet de mise à l'air libre 11, ceci ayant pour effet de
provoquer un brusque flux d'air à contre-courant à travers le filtre 5, comme
25 décrit ci-dessus. Comme décrit ci-dessus, c'est la violence de l'ouverture du
volet qui détermine l'efficacité du décolmatage. L'ouverture du volet doit de
préférence être effectuée dans un délai de 20 millisecondes. A la fin du cycle
de décolmatage, l'installation est à l'arrêt complet. La fermeture du volet peut
alors prendre quelques secondes. L'avantage de ce mode de réalisation est
30 que la cuve étant en dépression maximale au moment de l'ouverture du volet
11, la différence entre la pression dans la cuve et la pression atmosphérique
est très grande, donc le flux d'air traversant le filtre à contre-courant est très
puissant. Plus précisément dans ce cas, la dépression dans la cuve au
moment du décolmatage – c'est-à-dire au moment de la mise à l'air libre – vaut
35 la dépression maximale générée par la moto-turbine en l'absence de débit, ce

qui est supérieur à la pression de colmatage en cours de fonctionnement en aspiration.

Dans un second mode de réalisation, l'ouverture automatique du volet s'effectue pendant le fonctionnement en aspiration, et à dépression non-
5 maximale dans la cuve et par impulsions répétées. Par impulsions, on entend des cycles d'ouverture / fermeture du volet 11 d'une durée comprise entre quelques dixièmes de secondes et quelques secondes, de préférence entre 0.3 et 0.6 secondes. Il est à noter que dans ce mode de réalisation, comme dans le mode de décomatage au moment de l'arrêt de l'installation, c'est la durée de
10 passage du volet de sa position fermée à sa position ouverte qui déterminera l'efficacité de décolmatage. En tout état de cause, cette durée ne doit pas de préférence excéder 20ms. De telles impulsions permettent de dégager le filtre des impuretés les plus grosses, sans affecter l'efficacité globale de l'aspiration, et donc sans gêne pour l'utilisateur.

15 Selon un troisième mode de réalisation de l'invention, le procédé de décolmatage est réalisé à la fois au moment de l'arrêt de l'installation d'aspiration centralisée, lorsque l'utilisateur débranche le balai de l'une des prises, mais également pendant le fonctionnement normal d'aspiration. En d'autres termes, il est possible de combiner les deux modes de mise en œuvre
20 du procédé, décrits précédemment.

Avantageusement dans les modes de réalisation ci-dessus, le volet 11 de mise à l'air libre permet, lorsqu'il est en position de mise à l'air libre du filtre – c'est-à-dire dégageant l'ouverture 12 –, de simultanément obturer la prise d'air de la moto-turbine 2, mais cette obturation simultanée n'est pas
25 obligatoire. Ainsi, l'air à pression atmosphérique entrant par l'ouverture 12 n'est pas aspiré en aval par la moto-turbine 2, et la différence de pression entre l'air de la cuve 3 et l'air entrant, reste importante. Le flux d'air à contre-courant reste donc puissant.

Alternativement, on peut imaginer que l'obturation simultanée de la
30 prise d'air de la mototurbine lors de l'ouverture du volet de mise à l'air libre, n'est que partielle, comme illustré à la figure 2c. Ceci peut permettre un décolmatage intermittent (pendant le fonctionnement de l'installation) beaucoup plus rapide et efficace puisque la refermeture du volet sera plus rapide. La durée totale du cycle ouverture-mise à l'air libre-refermeture du volet est donc
35 plus courte et gêne moins l'aspiration.

Comme il va de soi l'invention ne se limite pas aux seules formes d'exécution du procédé de décolmatage automatique, du dispositif ou de l'installation d'aspiration centralisée, décrites ci-dessus à titre d'exemples, elle en embrasse au contraire toutes les variantes. C'est ainsi notamment que la nature des filtres utilisés peut varier grandement, des filtres à structure la plus simple comme des plaques de feutre ou de mousse alvéolaire, jusqu'à des filtres plus complexes, par exemple constitués d'une membrane montée sur une structure déformable comme un ressort.

On peut également envisager des structures diverses pour les moyens de mise à l'air libre décrits ci-dessus. Outre l'utilisation d'un volet basculant autour d'un axe, on peut envisager, à titre d'exemple, l'utilisation d'une électrovanne.

Enfin, on peut envisager que l'ouverture et le volet de mise à l'air libre soient situés non pas directement dans le bloc de mise à l'air libre situé entre la cuve et la mototurbine. En particulier dans le cas où le filtre est constitué par un sac filtre disposé à l'intérieur de la cuve, on peut envisager de disposer l'ouverture et le volet de mise à l'air libre dans l'une des parois de la cuve comme illustré à la figure 2c. cette disposition n'affecte absolument pas l'efficacité du décolmatage.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif de décolmatage automatique d'un filtre pour une installation d'aspiration centralisée (1), ladite installation (1) comprenant une
5 cuve (3) pour l'accumulation des poussières, un ensemble de canalisations (4) connecté à la cuve (3), les canalisations étant terminées par des prises obturables (6), une moto-turbine (2) capable de créer un flux d'aspiration dans la cuve (3) et dans l'ensemble de canalisations (4), un filtre à poussières (5) situé entre la cuve (3) et la moto-turbine (2), ledit dispositif étant caractérisé en
10 ce qu'il comporte:

- un bloc de mise à l'air libre (10) disposé en aval du filtre (5) et en amont de la moto-turbine (2), comprenant une ouverture de mise à l'air libre (12) ouvrant sur l'air ambiant à pression atmosphérique obturable par des moyens de mise à l'air libre (11), et

15 - un module électronique de gestion (13) contrôlant le passage des moyens de mise à l'air libre (11) en position ouverte pour dégager l'ouverture (12) et ainsi effectuer la mise à l'air libre du bloc (10) lorsque la cuve (3) est en dépression, pendant un temps prédéterminé.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les
20 moyens de mise à l'air libre sont constitués d'un volet basculant (11).

3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'après la fermeture du système d'aspiration en amont de la moto-turbine (2), le module de gestion électronique (13) commande, après temporisation, l'arrêt de la moto-turbine (2) jusqu'à atteindre la dépression maximale dans la cuve
25 (3) à débit nul, puis l'ouverture des moyens (11) pour réaliser la mise à l'air libre du bloc (10), ladite mise à l'air libre étant suivie de l'arrêt complet du système d'aspiration (1).

4. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le module de gestion électronique commande l'ouverture automatique des
30 moyens de mise à l'air libre (11) pendant le fonctionnement en aspiration, à dépression non-maximale dans la cuve (3) et par impulsions répétées.

5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il comporte un électro-aimant (17) situé dans le bloc de mise à l'air libre (10) à proximité de l'ouverture de mise à l'air libre (12), l'électro-aimant (17)
35 permettant de maintenir les moyens de mise à l'air libre (11) en position d'obturation de l'ouverture de mise à l'air libre (12) pendant le fonctionnement

du système (1) en aspiration, le passage desdits moyens de mise à l'air libre (11) en position ouverte s'effectuant sous l'effet de la dépression lorsque le module de gestion électronique (13) commande l'arrêt de l'alimentation électrique de l'électroaimant.

5 6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il comporte un premier électro-aimant situé dans le bloc de mise à l'air libre (10), à proximité de l'ouverture de mise à l'air libre (12), et un second électro-aimant situé à proximité de l'ouverture entre le bloc (10) et la moto-turbine (2), de sorte que les moyens de mise à l'air libre (11) passent de la position
10 fermée pendant l'aspiration, à la position ouverte pour mise à l'air libre, par alimentation électrique successivement du premier et du second électro-aimant.

7. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens de mise à l'air libre (11) permettent, lorsqu'ils
15 sont en position ouverte pour mise à l'air libre, d'obturer l'ouverture entre le bloc (10) et la moto-turbine (2).

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'ouverture des moyens de mise à l'air libre (11) s'effectue en moins de 20 millisecondes.

20 9. Installation d'aspiration centralisée (1) comprenant une cuve (3) pour l'accumulation des poussières, un système de canalisations (4) connecté à la cuve (3), les canalisations étant terminées par des prises obturables (6), une moto-turbine (2) capable de créer un flux d'aspiration dans la cuve (3) et dans l'ensemble de canalisations (4), un filtre à poussières (5) situé entre la
25 cuve (3) et la moto-turbine (2), caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif de décolmatage automatique selon l'une des revendications 1 à 8.

10. Procédé de décolmatage d'un système d'aspiration centralisé (1), caractérisé en ce qu'il consiste, au moment où la cuve (3) de ladite installation (1) est en dépression, à réaliser le passage automatique et
30 instantané de moyens de mise à l'air libre (11) en position ouverte, de manière à effectuer la mise à l'air libre d'un bloc (10) disposé en aval du filtre (5) et en amont de la moto-turbine (2) de ladite installation (1), pendant un temps prédéterminé, pour provoquer un brusque flux d'air à contre-courant à travers le filtre (5).

35 11. Procédé de décolmatage d'un système d'aspiration centralisée (1) selon la revendication 10, caractérisé en ce que le passage automatique et

instantané des moyens de mise à l'air libre (11) en position ouverte, est précédé d'une fermeture du système d'aspiration (1) en amont de la mototurbine (2) et la temporisation automatique de l'arrêt de la turbine jusqu'à atteindre la dépression maximale dans la cuve (3) à débit nul, ladite mise à l'air libre étant suivie immédiatement de l'arrêt complet du système (1).

5
12. Procédé de décolmatage d'un système d'aspiration centralisée (1) selon la revendication 10, caractérisé en ce que le passage automatique et instantané des moyens de mise à l'air libre (11) en position ouverte, s'effectue pendant le fonctionnement en aspiration, et à dépression non-maximale dans
10 la cuve (3) et par impulsions répétées.

13. Procédé selon l'une quelconque des revendications 10 à 12, caractérisé en ce que les moyens de mise à l'air libre sont constitués par un volet basculant (11).

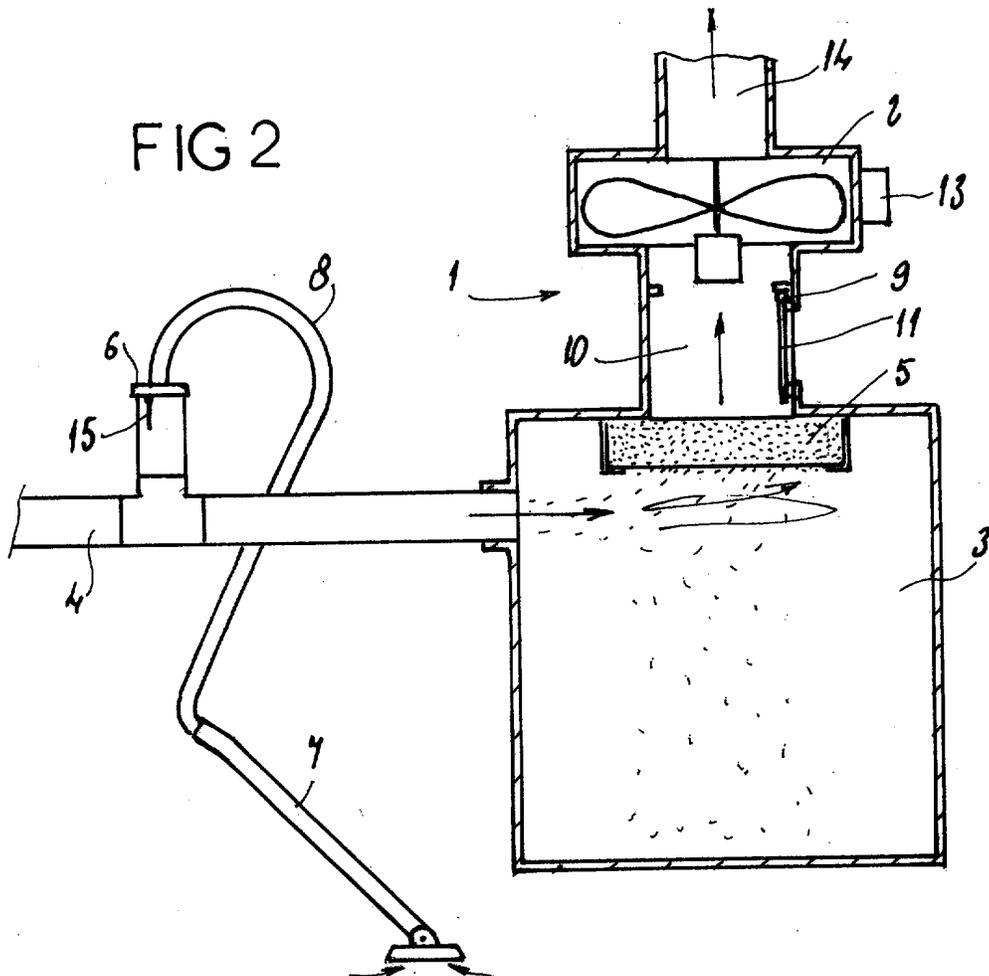
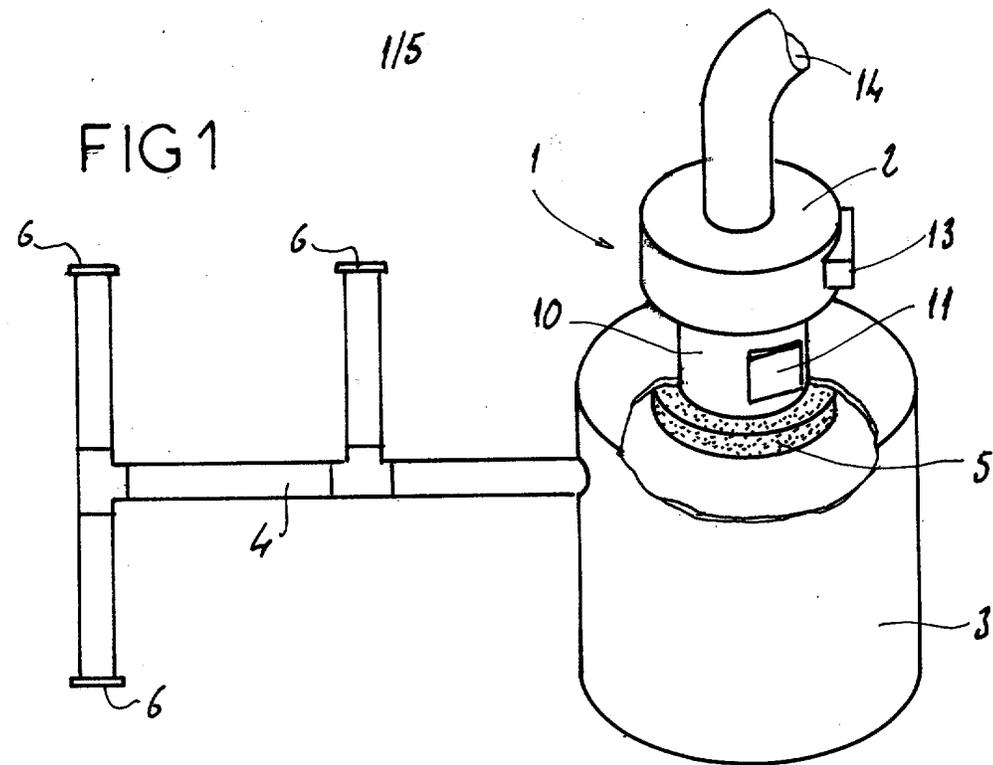


FIG 2b

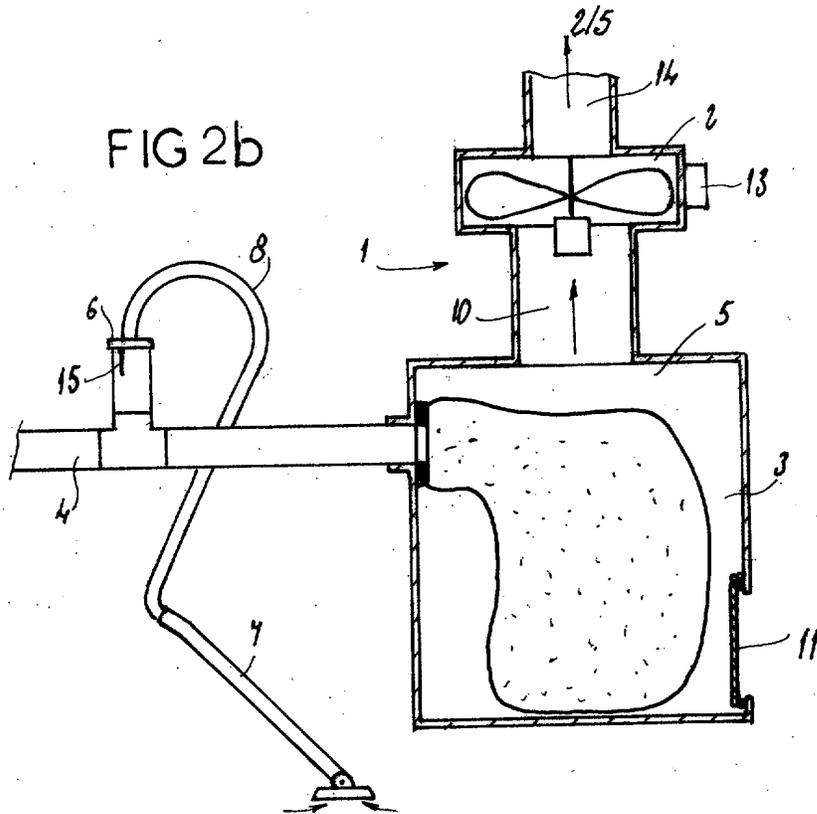


FIG 2c

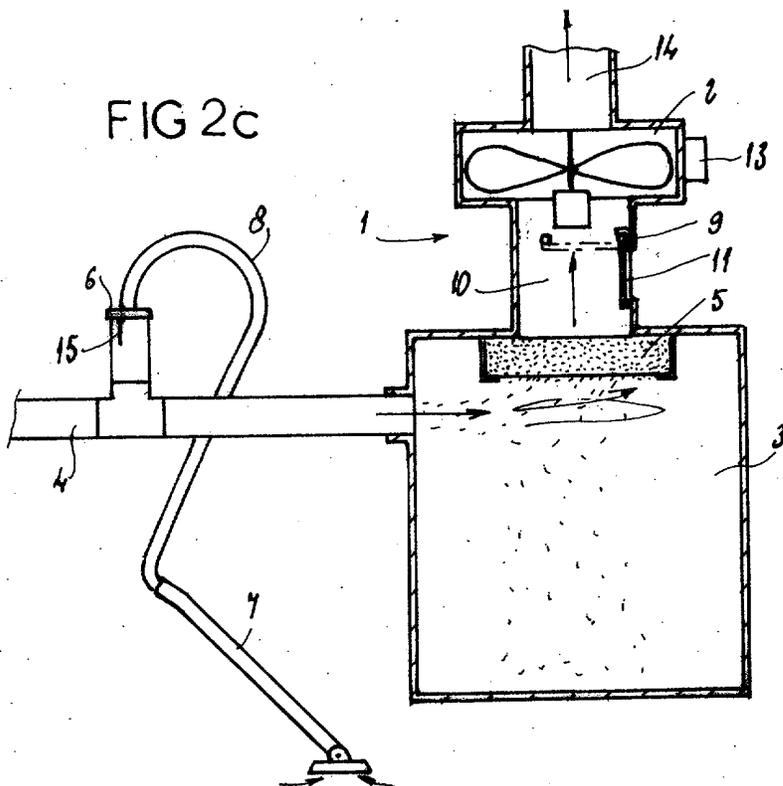
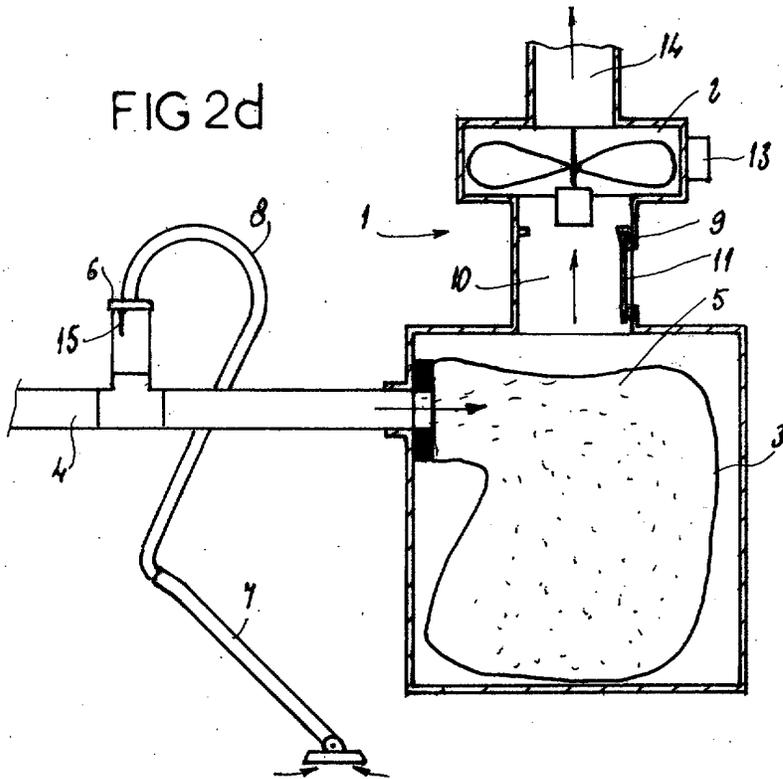


FIG 2d



4/5

FIG 3

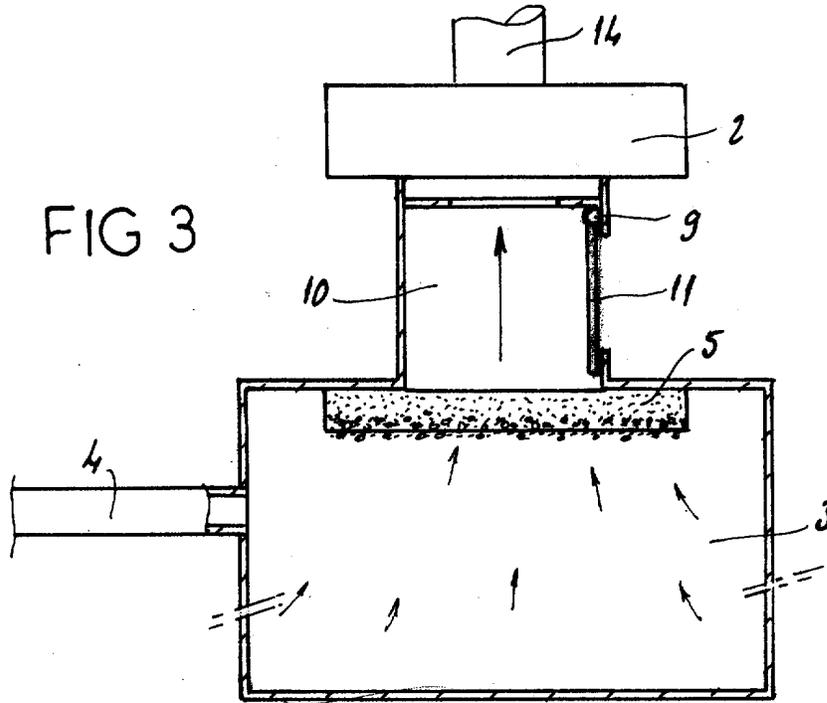


FIG 4

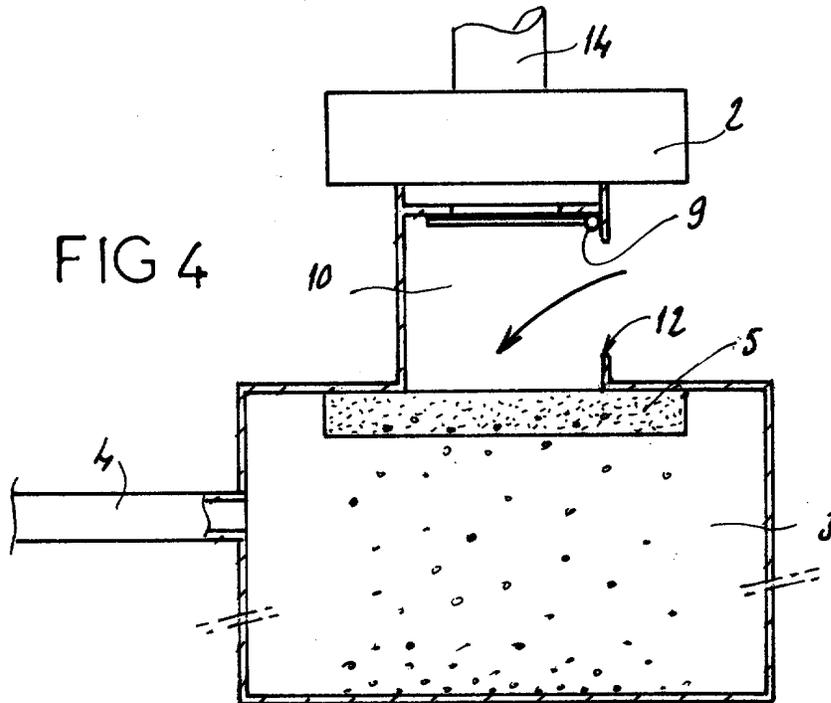


FIG 5

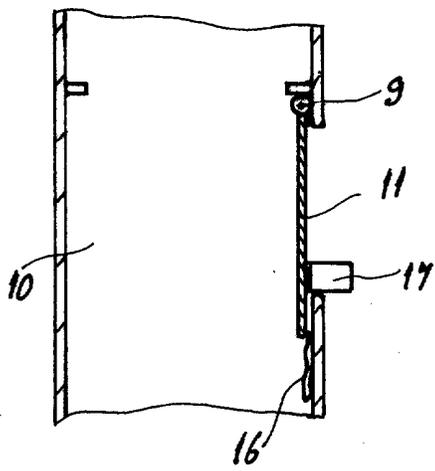
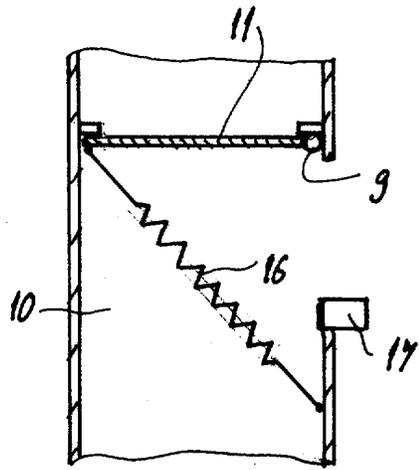


FIG 6



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 5 951 746 A (LANGER PETER ET AL) 14 septembre 1999 (1999-09-14) * abrégé; figures 1,2 * ---	1-3,5-10	B01D29/66 B01D46/42 A47L5/38 A47L9/20
X	DE 12 45 550 B (SIEMENS ELECTROGERAETE GES MIT) 27 juillet 1967 (1967-07-27) * le document en entier * ---	1-11,13	
X	DE 21 06 058 A (ELECTROLUX AB) 2 septembre 1971 (1971-09-02) * revendications 1-6; figures 2,3 * ---	1,3-11	
X	US 4 277 265 A (LEINFELT KARL E) 7 juillet 1981 (1981-07-07) * abrégé; figures 1,2 * ---	1-11	
X	WO 95 34238 A (BROENDUM V AS ;SVANEBOG LEIF (DK)) 21 décembre 1995 (1995-12-21) * abrégé; revendications 1-7 * ---	1-11	
X	US 4 921 510 A (PLOOY ARNOLD) 1 mai 1990 (1990-05-01) * abrégé; figures 2,3 * ---	1,3-12	
A	DE 199 49 095 A (WAP REINIGUNGSSYSTEME) 26 avril 2001 (2001-04-26) * le document en entier * ---	1-13	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
A	DE 41 38 223 C (ALFRED KÄRCHER GMBH & CO) 18 février 1993 (1993-02-18) * le document en entier * -----	1-13	A47L B01D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
25 octobre 2002		Hoffmann, A	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0202033 FA 615276**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 25-10-2002
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5951746	A	14-09-1999	WO 9719630 A1 DE 59507757 D1 DK 873075 T3 EP 0873075 A1	05-06-1997 09-03-2000 01-05-2000 28-10-1998
DE 1245550	B	27-07-1967	AUCUN	
DE 2106058	A	02-09-1971	SE 337284 B DE 2106058 A1	02-08-1971 02-09-1971
US 4277265	A	07-07-1981	SE 434011 B DE 2941874 A1 FR 2438995 A1 GB 2033779 A JP 55058138 A NL 220480 A NL 7907644 A SE 7810881 A	02-07-1984 30-04-1980 16-05-1980 29-05-1980 30-04-1980 22-04-1980 20-04-1980
WO 9534238	A	21-12-1995	DK 68794 A AU 2732895 A DE 29580269 U1 WO 9534238 A1 DK 9600436 U3 SE 9604527 A	16-12-1995 05-01-1996 29-02-1996 21-12-1995 09-05-1997 16-12-1996
US 4921510	A	01-05-1990	AU 4968885 A WO 8601989 A1 EP 0201524 A1 JP 62500911 T	17-04-1986 10-04-1986 20-11-1986 16-04-1987
DE 19949095	A	26-04-2001	DE 19949095 A1 EP 1092382 A2 US 6458178 B1	26-04-2001 18-04-2001 01-10-2002
DE 4138223	C	18-02-1993	DE 4138223 C1	18-02-1993